

**CONSEIL RÉGIONAL
DE
NOUVELLE-AQUITAINE**

Séance Plénière du lundi 7 février 2022

**Réduction des tensions de recrutement : adaptation du Pacte
régional d'investissement dans les compétences 2019-2022**

Synthèse

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 a été signé avec l'Etat en janvier 2019. Construit sur des fondements d'avant crise, il constitue depuis une opportunité pour la Région d'amplifier sa stratégie de formation professionnelle pour la qualification et le développement des compétences des actifs. Au-delà des ajustements successifs que la crise sanitaire et les plans de relance ont rendus nécessaires, le bilan à mi-parcours communiqué lors de la séance plénière du 13 décembre 2021 a mis en avant les premiers effets de cette stratégie partagée avec les acteurs de la formation et de l'emploi :

- avec plus de 100 000 chercheurs d'emploi formés en 2019 et 2020 ;
- avec une progression de la part non qualifiés dans le public pris en charge de 57% en 2019 à 60,5% en septembre 2021 alors même que ces publics représentent 52% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi ;
- avec près de 70% de sorties positives à l'issue d'une formation qualifiante, avec 61% des stagiaires qui trouvent un emploi et 8% qui poursuivent leur parcours professionnels dans une formation complémentaire ;
- avec le déploiement de nouveaux dispositifs comme l'habilitation de service public rendant notamment possible l'accès à un premier niveau de qualification validé par une certification reconnue, répondant à des besoins de recrutement récurrents et sécurisant les organismes de formation avec un conventionnement sur 3 ans ;

- avec une sécurisation accrue des parcours de formation reposant sur la revalorisation de la rémunération des stagiaires et la création de fonds d'aides (Fonds social formation et Fonds d'aide à la mobilité pour l'emploi) ;
- avec la signature de 9 contrats régionaux de filière dont un portant sur les métiers de la formation, la généralisation des comités territoriaux de formation à l'échelle des bassins d'emploi ou encore un appui à l'innovation et à l'expérimentation des organismes de formation ; le tout favorisant l'identification des besoins d'emplois et de compétences et accompagnant la transformation du système de la formation.

L'intervention du Pacte est à restituer désormais dans un contexte économique qui s'est retourné en quelques mois. Alors même que les prévisionnistes tablaient encore au printemps dernier sur une hausse massive du chômage, ce dernier est en baisse sous l'effet d'une reprise économique tout aussi soudaine qu'inédite. Fin septembre, l'emploi salarié privé dépassait son niveau d'avant-crise et le chômage enregistré sur le troisième trimestre une diminution de 10% sur un an (-11,5% en Nouvelle-Aquitaine) pour les demandeurs d'emploi de catégorie A.

Ce contexte de reprise se traduit par de fortes tensions sur le recrutement des entreprises avec le paradoxe d'un nombre record d'offres d'emploi disponibles et du maintien d'un niveau encore très élevé de chômage (5,5 millions de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C dont 498 000 en Nouvelle-Aquitaine).

Si le déficit de formation des chômeurs ne peut expliquer à lui seul ces difficultés d'appariement entre l'offre et la demande d'emploi, l'investissement dans les compétences et la qualification reste déterminant pour répondre aux besoins à court, moyen et long termes des actifs, de nos entreprises et de nos territoires.

La situation actuelle du marché du travail impose de trouver de nouveaux leviers d'action pour que les demandeurs d'emploi se saisissent des nombreuses opportunités d'emploi et d'évolution professionnelle qui sont offertes et pour que les entreprises ne soient pas freinées dans leur développement par un manque de compétences adaptées. C'est pourquoi, la Région Nouvelle-Aquitaine entend s'engager dans le nouveau « Plan de réduction des tensions de recrutement » proposé par l'Etat et soutenir par la formation la dynamique d'embauche actuelle et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée.

Une nouvelle adaptation du Pacte régional d'investissement dans les compétences, portée par un deuxième avenant joint à la présente délibération, est à présent nécessaire pour poser les engagements réciproques de l'Etat et de la Région. Avec une dotation additionnelle de l'Etat de 23,986 M€ pour la réalisation de 3 425 parcours supplémentaires, la Région va déployer un plan d'action visant :

- à remobiliser les demandeurs d'emploi de longue durée par l'augmentation des phases préparatoires à la qualification et à l'emploi en lien avec l'accompagnement réalisé par Pôle Emploi ;
- à réduire les tensions structurelles de recrutement en saturant les formations qualifiantes déployées, en mettant à disposition une offre de formation post-bac pour répondre aux besoins de certaines filières, en augmentant les capacités de certaines formations sociales et paramédicales ou

en encore en proposant des parcours innovants combinant pré-qualification et formation en situation de travail dans l'entreprise ;

- à répondre aux difficultés de recrutement des entreprises par la mise en place en lien avec Pôle emploi de formations sur mesure préalables à l'embauche, ou encore par l'essaimage des expériences de formation en situation de travail ;
- à soutenir l'évolution et la reconversion professionnelle des actifs, en lien avec les partenaires qui agissent dans ces domaines, par l'abondement du Compte Personnel de Formation (CPF) pour les personnes souhaitant se former dans les secteurs en tension à partir de formations supérieures ;

Cet avenant au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 porte également une prolongation de la durée initiale de la contractualisation avec l'Etat au 31 décembre 2023 afin de mettre en œuvre les engagements contractualisés lors de la signature du Pacte initial ou issus des différentes adaptations.

Incidence Financière Régionale

Les conditions initiales d'engagement de la Région et de l'Etat conclu dans le Pacte demeurent inchangées.

- Etat : engagement pluriannuel (2019/2022) à hauteur du montant prévisionnel de 502,45 M€ incluant les parcours supplémentaires dans le secteur sanitaire et social.
- Région : engagement de maintenir a minima chaque année une dépense de formation en faveur des personnes en recherche d'emploi de 162,2M€, soit 648,8M€ sur la durée totale du Pacte.

L'avenant n°1 au Pacte intégrait les conditions nouvelles additionnelles de la déclinaison du Plan de Relance national au titre du Plan Jeunes avec un budget complémentaire de l'Etat de 58,709 M€ pour 8 387 entrées supplémentaires destinées à des jeunes.

L'avenant n°2 intègre les conditions de la déclinaison régionale du Plan de réduction des tensions de recrutement avec un budget complémentaire de l'Etat de 23,986 M€ pour 3 425 parcours supplémentaires, un montant de 125 M€ lié à la prolongation du Pacte en 2023 et un engagement de la Région à maintenir son effort socle de 162,2 M€.

Autres Partenaires mobilisés

Etat, CREFOP Nouvelle-Aquitaine, collectivités territoriales, branches et organisations professionnelles, acteurs régionaux et locaux de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220207-lmc100001566215-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 15/02/2022
Retour Préfecture : 15/02/2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU LUNDI 7 FEVRIER 2022

N° délibération : 2022.9.SP

N° Ordre : 04

Réf. Interne : 1384393

A - ECONOMIE ET EMPLOI

A10 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

110A - Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires

OBJET : Réduction des tensions de recrutement : adaptation du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L4221-1,

Vu le code du travail, notamment ses articles L6111-1 et suivants,

Vu la délibération 2018.1939.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine des 22 et 23 octobre 2018 "Talents, territoires, compétences : tous qualifiés en Nouvelle-Aquitaine",

Vu la délibération 2018.2445.SP du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine du 17 décembre 2018 « Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences Nouvelle-Aquitaine 2019-2022 »,

Vu le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine 2018-2022), adopté en séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 25 juin 2018,

Vu le Plan de transition et de reconquête technologique de la Nouvelle Aquitaine adopté en séance plénière du 5 octobre 2020,

Vu la délibération 2020.1861.SP du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine du 16 novembre 2020 «Nouvelle-Aquitaine Rebond : Adaptation du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022,

Vu la délibération 2021.2101 SP du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine du 13 décembre 2021 «Adaptation du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 bilan à mi-parcours et adaptation,

Vu l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental Régional,

Vu la Commission n°3 réunie et consultée.

En 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine a signé avec l'Etat un Pacte régional d'investissement dans les compétences. D'une durée de 4 ans, et doté d'une contribution financière de l'Etat de 502 M€ en contrepartie de l'effort propre de la Région (648 M€), le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 constitue, pour la Région, l'opportunité de compléter et d'amplifier ses engagements. Il porte l'ambition partagée d'édifier la société des compétences et souscrit au Cap de transformation du Plan d'Investissement dans les Compétences.

Une stratégie régionale qui s'adapte aux différents impacts de la crise

Construit sur des fondements d'avant crise, le Pacte régional a fait l'objet d'adaptations pour accompagner les plans de relance rendus nécessaires par la situation de crise sanitaire.

Le bilan à mi-parcours présenté lors de la séance plénière du 13 décembre 2021 met en évidence ces ajustements tout en mettant en exergue les premiers effets de l'action régionale.

Après une première phase d'engagement en 2019, 2020 devait consacrer la pleine montée en puissance de l'action régionale et du Pacte régional d'investissement dans les compétences. Les confinements intervenus dans l'année viendront interrompre la dynamique. Au traitement de l'urgence, succéderont l'adaptation des calendriers de déploiement des nouveaux dispositifs, notamment des deux habilitations de service public (socle et premier niveau de qualification), puis la préparation et l'accompagnement de la relance au travers du plan régional « Nouvelle-Aquitaine Rebond » et du plan national « #1jeune#1solution ».

Avec des objectifs revus, les actions conduites ont poursuivi leur montée en charge en 2021. La progression s'est révélée cependant plus progressive que prévu car confrontée à un marché du travail dont la situation s'est retournée en quelques mois. Alors même que les prévisionnistes tablaient encore au printemps dernier sur une hausse massive du chômage, ce dernier s'est finalement retrouvé en baisse sous l'effet d'une reprise économique tout aussi soudaine qu'inédite conduisant logiquement de nombreux demandeurs d'emploi à privilégier l'accès à un emploi.

L'intervention de la Région est à resituer désormais dans ce contexte de reprise qui se traduit par de fortes tensions sur le recrutement des entreprises avec le paradoxe d'un nombre record d'offres d'emploi disponibles et du maintien d'un niveau encore très élevé de chômage (5,5 millions de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C dont 498 000 en Nouvelle-Aquitaine).

Si le déficit de formation des chômeurs ne peut expliquer à lui seul ces difficultés d'appariement entre l'offre et la demande d'emploi, l'investissement dans les compétences et la qualification reste déterminant pour répondre aux besoins à court, moyen et long termes des actifs, de nos entreprises et de nos territoires.

La situation actuelle du marché du travail impose de trouver de nouveaux leviers d'action pour que les demandeurs d'emploi se saisissent des nombreuses opportunités d'emploi et d'évolution professionnelle qui sont offertes et pour que les entreprises ne soient pas freinées dans leur développement par un manque de compétences adaptées. C'est pourquoi, la Région Nouvelle-Aquitaine entend s'engager dans le nouveau « Plan de réduction des tensions de recrutement » proposé par l'Etat et soutenir ainsi par la formation la dynamique d'embauche actuelle et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée.

Les engagements régionaux en faveur de la réduction des tensions de recrutement

La proposition de l'Etat porte sur une dotation additionnelle de 23,986 M€ pour la réalisation de 3 425 parcours supplémentaires en Nouvelle-Aquitaine. La Région se saisit

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220207-lmc100001566215-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 15/02/2022
Retour Préfecture : 15/02/2022

de ces moyens complémentaires pour amplifier sa stratégie de formation professionnelle et engager de nouvelles actions. Le plan régional visant à réduire les tensions de recrutement s'articulera autour 4 axes :

- la remobilisation des chômeurs de longue durée ;
- la réduction des tensions structurelles de recrutement ;
- la réponse aux besoins de recrutement des entreprises ;
- le soutien à l'évolution / reconversion professionnelle des actifs.

Une nouvelle adaptation du Pacte régional d'investissement dans les compétences, portée par un deuxième avenant joint à la présente délibération, est nécessaire pour poser les engagements réciproques de l'Etat et de la Région. L'avenant porte également la poursuite du Pacte en 2023 avec la définition du montant additionnel de l'Etat en 2023 et l'engagement de la Région à maintenir son socle financier annuel de dépenses.

Une mobilisation collective et des formations complémentaires en appui de la remobilisation des chômeurs de longue durée :

Le chômage de longue durée a atteint en France en 2021 des niveaux record. La Nouvelle-Aquitaine n'est pas épargnée avec près d'un demandeur d'emploi sur deux inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an au 3ème trimestre 2021, soit 244 000 sur un total de 498 000 (catégories A, B et C).

Dans ce contexte, Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine a engagé une démarche de contact et de remobilisation auprès de 100 000 chômeurs de longue durée. Sur la base d'un diagnostic partagé des besoins de ces publics, la Région renforcera ses dispositifs de préparation à la formation et à l'emploi.

Ainsi, de nouvelles places de formation seront ouvertes sur le dispositif « Amorces de parcours », lequel vise la définition d'un projet professionnel à partir de phases d'immersions en entreprise et pourra être adapté en fonction des caractéristiques du public visé. Il en sera de même pour l'Habilitation de service public (HSP) « socle de compétences » qui vise l'acquisition et la maîtrise des savoirs de base, indispensables à l'intégration sociale et professionnelle d'un individu, et qui a déjà accueilli près de 17 000 stagiaires depuis sa mise en place en 2020.

Des formations qualifiantes supplémentaires ou nouvelles pour réduire les tensions structurelles de recrutement :

Plusieurs secteurs d'activité connaissent des tensions de recrutement avant crise. Depuis l'été 2021, sous l'effet d'une reprise économique sans précédent, ces tensions se sont amplifiées et se sont même généralisées, touchant ainsi désormais de très nombreux secteurs de l'économie.

Il s'agira ici d'augmenter le nombre de places offertes dans des formations qualifiantes qui connaissent des situations de saturation quant au nombre de places offertes. Cependant, offrir plus de places de formation ne garantit pas les entrées en formation, notamment lorsque les demandeurs d'emploi arbitrent en faveur de l'emploi et qu'un certain nombre de formations sont confrontées aux mêmes difficultés d'attractivité que connaissent désormais de nombreux secteurs d'activité. De nouvelles actions seront donc impulsées telles que :

- la généralisation, après une phase d'expérimentation conduite en 2021, de l'auto positionnement des chercheurs d'emploi en formation, avec l'appui des organismes de formation, de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine et des réseaux d'accueil et d'accompagnement, afin de diversifier les modalités d'accès à la formation ;
- l'implication plus importante des entreprises dans les processus de formation, gage d'attractivité des formations, afin de favoriser l'inscription des candidats en formation (présentation de l'entreprise et des opportunités d'emploi à la sortie de la formation, accueil en stages...).

En outre, une prime exceptionnelle, complémentaire de la rémunération des stagiaires, versée aux demandeurs d'emploi de longue durée accédant à une formation sur un métier en tension, est envisagée. L'exclusion du travail sur de longues périodes conduit souvent à des situations de précarité matérielle. Or, s'engager dans une formation longue, de surcroît lorsqu'il s'agit de formations qualifiantes, peut engendrer des frais importants. Il s'agit donc ici, pour les publics concernés, de faciliter et d'appuyer les projets d'évolution et/ou d'évolution professionnelle en lien avec les secteurs en tension.

Par ailleurs, de nouvelles campagnes d'achat de formations vers des certifications de niveau supérieur seront lancées afin de répondre à des demandes récurrentes de secteurs comme le bâtiment ou bien l'industrie qui cherchent des personnels qualifiés et d'encadrement intermédiaire, tels des chefs de chantiers ou des techniciens de maintenance industrielle.

De même, l'ouverture de places supplémentaires dans les instituts du sanitaire et du social permettra de former davantage de demandeurs d'emploi aux métiers paramédicaux (ambulanciers, auxiliaires de puériculture,...) et du social (techniciens d'intervention sociale et familiale, éducateurs,...) où les besoins se sont particulièrement accrus ces derniers mois.

Une expérimentation de nouveaux parcours de formation comportant une phase d'acquisition de compétences socles nécessaires à l'exercice d'un métier en centre de formation, puis une fin de parcours en entreprise avec de la formation en situation de travail, sera également initiée. Elle s'appuiera sur des filières en tension avec des entreprises partenaires et présentera un double avantage : cibler au mieux les qualifications requises par les entreprises et positionner l'action de formation comme un pré-recrutement dans les entreprises partenaires.

Des formations sur mesure et une valorisation des compétences disponibles pour répondre aux besoins de recrutements des entreprises

Dans le cadre d'une cellule de veille impulsée par la Région et réunissant à ses côtés Pôle emploi et l'ADI Nouvelle-Aquitaine autour des projets d'implantation d'entreprises ou de développement de l'emploi, une offre de services sera proposée via notamment le co-financement de formations sur mesure débouchant sur des contrats de travail. Cette cellule s'est constituée après une expérience concluante menée en lien avec l'entreprise « Les Ateliers de Carcassonne » située à proximité d'Angoulême, où plus de 60 demandeurs d'emploi ont pu être formés au métier de la maroquinerie préalablement à leur recrutement.

Le recours à des Actions de Formation en Situation de Travail (AFEST) sera encouragé en instaurant des conditions favorables à son développement : constitution d'un réseau

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220207-lmc100001566215-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 15/02/2022
Retour Préfecture : 15/02/2022

d'organismes de formation accompagnant les entreprises dans l'AFEST, renforcement du soutien aux entreprises pour construire l'ingénierie nécessaire à l'AFEST, financement des formations de tuteurs en entreprise...).

Les sortants de formation et plus largement les apprenants qui terminent un cursus de qualification (lycéens professionnels, apprentis,..) constituent un vivier de recrutement pour les entreprises. Afin de mettre en valeur leurs profils auprès des employeurs de Nouvelle-Aquitaine, la Région a développé la plateforme numérique « Talents d'ici ». Déployée en 2021, celle-ci a d'ores et déjà enregistré la création de 4 000 comptes candidats, dont une majorité créée par des sortants de formation professionnelle et plus de 260 comptes recruteurs. Il s'agira en 2022 de mieux faire connaître cet outil auprès des apprenants et des entreprises de la Région. L'accompagnement des stagiaires par les organismes de formation dans la création et la mise à jour de leur profil candidat sera intensifié, avec l'explicitation des complémentarités entre Talents d'ici et les outils proposés aux demandeurs d'emploi par Pôle emploi. Des actions de proximité seront organisées autour de la plateforme afin de rapprocher les stagiaires en formation, les organismes de formation et les entreprises qui recrutent dans les territoires. Enfin, les fonctionnalités de l'outil seront améliorées afin d'accroître les opportunités de rencontre entre les compétences disponibles et les compétences recherchées (ex. bourse pour les stages en entreprise).

Un soutien à l'évolution et/ou à la reconversion professionnelle des actifs :

Sous les effets de la crise, jamais les envies de changer de métier n'auront été aussi fortes que durant ses deux dernières années. Les Français semblent de plus en plus tentés par la reconversion. Selon un sondage, plus d'un actif sur deux comptait se former en 2021 et en tête des raisons qui motivaient ce choix, on trouvait la volonté de se réorienter ou de se reconvertir (33%), devant le fait de retrouver un emploi (24 %).

Il s'agira ici non pas d'agir sur l'offre de formation mais sur la demande de formation en l'incitant à s'orienter vers les secteurs en tension. La proposition consiste à développer les aides individuelles à la formation en appui d'un projet personnel d'évolution et/ou de reconversion professionnelle :

- en déployant un dispositif d'abondement du Compte Personnel de Formation (CPF) des demandeurs d'emploi ciblant des formations supérieures visant l'exercice de métiers en tension en complémentarité du programme régional de formation. En effet, les formations supérieures, souvent longues, sont les plus coûteuses. Le reste à charge pour les demandeurs d'emploi reste, après mobilisation de leur CPF, souvent très important. Cet abondement sera déployé via la Caisse des Dépôts qui gère le CPF. Un nouveau règlement d'intervention est en cours de préparation et sera présenté à la prochaine séance plénière tout comme la délégation de l'abondement du CPF à la Caisse des Dépôts et consignation ;
- en construisant un partenariat renforcé avec les opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle et l'Association Transition Pro pour soutenir des formations difficilement prises en compte actuellement dans les « Projets de Transition Professionnelle » ;
- en accompagnant des projets dans le secteur du sanitaire et social.

En matière d'accès à la formation et à l'emploi, la question des freins périphériques revient souvent et notamment ceux liés au transport et au logement lorsque les lieux de travail ou de formation sont distants des lieux de vie. Là encore, la Région, en lien avec les politiques publiques qu'elle conduit prendra des initiatives.

Dans le domaine du logement par exemple, le développement d'une offre en logements ou hébergements à bas loyer a d'ores et déjà démontré toute sa pertinence pour favoriser l'accès des jeunes à la formation et à l'emploi.

Le dispositif régional « 1,2, Toit », qui consiste à mettre à disposition des jeunes de 16 à 30 ans (apprentis, stagiaires de la formation professionnelle,...) des hébergements chez l'habitant, sera ainsi amplifié et étendu aux sortants de formation qui accèdent à l'emploi.

Une communication renforcée permettra par ailleurs de mieux faire connaître auprès des entreprises et des bénéficiaires potentiels les dispositifs tels que le Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi destiné à soutenir la mobilité des sortants de formation vers un emploi éloigné de leur domicile ou encore l'AIE Intégration conçue pour encourager les entreprises à recruter un premier salarié.

Parce que les difficultés de recrutement, qui se sont intensifiées ces derniers mois, sont la résultante de plusieurs facteurs, la Région entend, au-delà de son engagement dans le plan de réduction des tensions de recrutement, aller plus loin et co-construire avec ses différents partenaires, une feuille de route régionale sur la thématique du « recrutement ». Cette feuille de route « Recruter » visera à agir conjointement sur les facteurs structurels (attractivité des métiers, conditions de travail, rémunération, responsabilité sociale des entreprises,...) et conjoncturels (fort développement d'emploi dans un territoire et/ou dans une filière, implantation d'entreprise...), mobilisant pour cela l'ensemble des leviers d'action régionaux (orientation, formation, transport, développement économique,...) existants ou à créer.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

-d'APPROUVER l'avenant n°2 du Pacte régional d'investissement dans les compétences joint à la présente délibération

-d'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°2 du Pacte régional d'investissement dans les compétences joint à la présente délibération

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



ALAIN ROUSSET